

# Journal L'APELC

(L'Association pour la protection de l'environnement du Lac Caribou)  
Vol. 1 No. 4 Juin 2005

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

Nous voilà rendu à la période la plus occupée pour l'association, la température pluvieuse n'est pas une excuse pour ralentir nos travaux. Que s'est-il passé depuis la parution du volumineux journal d'octobre dernier ? Le rapport annuel que nous vous présenterons à l'assemblée générale du dimanche 26 juin (à mettre en priorité à votre agenda) vous permettra de constater le travail réalisé.

Le 22 mai, débutait la saison d'activités estivales pour les propriétaires riverains. "La journée du lac" a débuté au CTEL, avec une conférence du professeur Richard Carignan, en présence de trente personnes. En après-midi, il y a eu la distribution d'arbres au terrain de monsieur Jocelyn Desjardins à l'entrée du lac. Un gros merci monsieur Desjardins pour la collaboration à la réalisation de notre mission. Merci à Louise Brault, Jean Trudel, Claude Bélanger et Jean-Pierre Dumaine qui ont assuré le déroulement de l'activité efficacement et dans la bonne humeur.

Je remercie les membres du Conseil général pour leur dévouement depuis deux ans.

Je souhaite la bienvenue parmi nous, aux nouveaux propriétaires depuis l'été dernier : Alain Leroux et Sophie Dubé, Terry Blamey et Lynn Curtis, Paul Desjardins et Suzanne Cournoyer, Sylvain Chalifoux et Nathalie Lyndsay, Daniel Robert et Diane Roy, Michel Dionne et Nancy Desjardins ainsi qu'à leurs enfants. Ils sont tous membres de l'APELC, manifestant un intérêt pour l'association et la protection de notre lac. Je leur souhaite de bons moments dans notre beau coin des Laurentides. Le travail à faire ne manque pas et il y en aura toujours pour remplir notre mission de protéger l'environnement du lac. Par l'information et la sensibilisation auprès de tous, nous amenons les gens à modifier leurs comportements, à comprendre les conséquences d'avoir des rives dénudées, des apports de terres et de sédiments dans le lac, des installations septiques défectueuses, l'effet nocif de l'utilisation de fertilisants, d'herbicides et autres. Tous ces éléments ont un impact sur la santé du lac. Nous informons les riverains sur les règlements existants et leurs raisons d'être.

L'Association compte actuellement 77 membres, la liste apparaît à la dernière page de ce journal. Être membre de l'Association, est pour la majorité une des façons de supporter le travail

des bénévoles du Conseil général. Si nous faisons, chacun dans notre cour, des efforts pour améliorer la santé du lac et sensibilisons nos voisins à en faire autant, les résultats seront tangibles. Au cours des deux premières années de l'Association, nous avons pris conscience de notre situation et entrepris des actions, il faut continuer sans relâche pour que notre lac reprenne un rythme de vieillissement normal.

C'est ce que je nous souhaite, le lac ne m'appartient pas, je dois en prendre un grand soin.

Bonne lecture et au plaisir de se rencontrer cet été.

*Diane Lachaine*

## **Communications**

Nous avons maintenant plusieurs outils de communication afin de vous rejoindre et de faire circuler l'information nécessaire à l'efficacité de l'Association.

1. Vos adresses **courriel** nous permettent de vous rejoindre rapidement et c'est la même chose pour vous, si vous voulez communiquer avec nous. Il est donc important de vous assurer que nous avons correctement votre adresse courriel .
2. Nos deux **babillards** aux chemins Wilfrid, et Desjardins ainsi que celui de Montcalm nous servent pour l'affichage et pour la distribution des documents. Prenez l'habitude de vous y arrêter pour lire nos messages et prendre les documents. Des copies de ce journal s'y retrouveront au cours des prochains jours.
3. Notre **site internet** [www.apelc.net](http://www.apelc.net) vous permet d'avoir accès à toutes les informations que nous diffusons concernant nos activités ainsi que sur des sujets d'intérêts selon notre mission.

Dorénavant ces canaux de communications seront utilisés pour vous rejoindre. Si nous avons besoin de nous parler de part et d'autre, utilisez le téléphone ou passez chez un membre du Conseil.

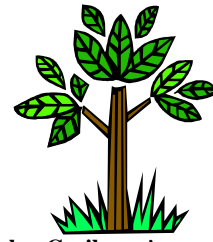
# Journée du lac

Par : Jean Trudel

Pour une deuxième année consécutive, l'APELC a organisé le 22 mai dernier la **Journée du lac Caribou**.

La journée a débuté par une conférence du docteur Richard Carignan, biologiste et chercheur de renommée, attaché à l'Université de Montréal. Monsieur Carignan a partagé avec nous les résultats préliminaires de ses recherches sur la détérioration et le vieillissement prématuré des lacs. La déforestation des rives et des bassins versants apparaît, comme on pouvait s'y attendre, tout au haut de la liste des causes de vieillissement accéléré de nos lacs. L'épandage d'engrais sur les pelouses ainsi que les installations désuètes ou non conformes de traitement des eaux usées font également bonne figure au palmarès des accusés.

En résumé, bien que chaque lac soit unique par ses caractéristiques topographiques, par les apports en eau renouvelée, par sa densité de résidences et leurs aménagements, par ses réseaux routiers à proximité et sur les bassins versants, notre comportement individuel et collectif a un impact significatif sur la qualité et la viabilité de l'écosystème de notre lac. Le Dr Carignan publiera dès l'automne 2005 les premiers résultats de ses recherches. Dès leur publication, l'APELC vous fera part des informations pertinentes au lac Caribou.



La **Journée du lac Caribou** s'est continuée en après-midi par la distribution de plants d'arbres. Malgré une température plutôt maussade, plus de 2 000 plants d'arbres ont trouvé un terrain d'accueil autour du lac. Petit à petit, tout en silence, sans fanfare ni trompette, il y a maintenant en incluant la distribution 2004 un peu plus de 3 500 arbres de plus qui poussent sur les rives du lac Caribou.

Dans quelques années, au hasard d'une randonnée ou d'un petit tour sur le lac, nous pourrions apercevoir les fruits de cette implication collective. Au fil du temps, la rive retrouvera peu à peu un couvert naturel, un excellent gage de pérennité pour l'écosystème du lac.

Un gros merci à tous ceux et celles qui ont fait le pari d'améliorer notre environnement. L'APELC organisera en 2006 une autre journée dédiée à la protection du lac Caribou. Alors, si vous n'avez pu vous joindre à nous cette année ou si vous avez simplement hésité à modifier votre aménagement, vous aurez à nouveau la chance de contribuer de façon tangible à la sauvegarde de notre environnement.

On vous attend en 2006, c'est un rendez-vous

**Les membres de votre Conseil général 2004-2005 sont :**



- ◆ **Vice-président** : Jean Trudel,
- ◆ **Trésorier** : Benoît Leblanc,
- ◆ **Secrétaire** : Louise Brault,
- ◆ **Présidente** : Diane Lachaine

**les responsables des différents comités de travail, sont :**

- ◆ **Le carnet de bord** : Louise Brault
- ◆ **Qualité de l'eau, eutrophisation du lac et les tributaires** : Claude Bélanger et Michel Vézina
- ◆ **Installations septiques** : Denis Mayers et Claude Bélanger
- ◆ **Les rives et le littoral** : Diane Lachaine et Jean Trudel
- ◆ **Les bateaux** : Benoît Leblanc et Louise Brault
- ◆ **Le projet Caribou** : Claude Bélanger
- ◆ **Notre site Internet** [www.apelc.net](http://www.apelc.net): Dominique Grenier

Du Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

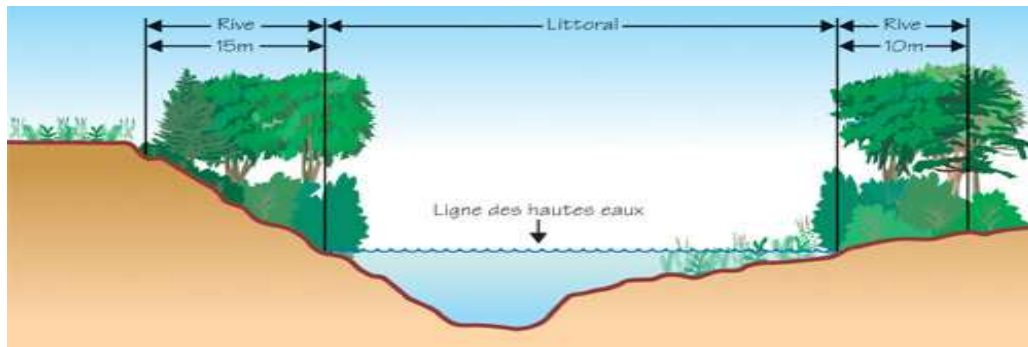
### ***Une ressource collective à préserver***

#### ***Si vous devez intervenir sur vos lacs et cours d'eau, sachez que...***

De façon générale, la Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables interdit l'utilisation des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau pour réaliser des constructions, des ouvrages ou des travaux.

Il est interdit, entre autres :

- de canaliser le cours d'eau;
- de le creuser;
- de modifier son tracé;
- d'y prélever du gravier;
- de le remblayer;
- d'y construire des barrages ou des digues



**Littoral** : partie des lacs et des cours d'eau définie à partir de la ligne des hautes eaux. **Rive** : bande de 10 à 15 mètres bordant les lacs et les cours d'eau, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux. **Ligne des hautes eaux** : ligne délimitant le littoral et la rive des lacs et des cours d'eau, située à l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres.

#### **En revanche, il est permis :**

- d'aménager un accès au cours d'eau (autre qu'une voie carrossable ou une rampe d'accès pour bateaux), à condition de tenir compte des consignes suivantes :
  - lorsque la rive présente une pente faible, une ouverture d'une largeur maximale de 5 mètres est prescrite;
  - lorsque la rive présente une pente forte, un escalier construit de biais par rapport à la ligne de rivage ainsi qu'une fenêtre d'une largeur maximale de 5 mètres dans l'écran de végétation sont prescrits;
- de construire un quai, un abri ou un débarcadère flottant, sur pieux ou sur pilotis.

**Afin d'améliorer la qualité du cours d'eau, d'autres actions peuvent être envisagées :** planter des arbustes, des arbres ou ensemercer des herbacées. Toutefois, il est encore mieux de laisser la nature suivre son cours. **Le gazon est à proscrire;** laisser en place quelques arbres morts, qui offrent à la faune abri et nourriture. **Ne couper que les arbres porteurs de maladies ou dangereux pour la sécurité publique;** stabiliser les rives dégradées au moyen de techniques de construction végétales utilisant par exemple des fagots ou des fascines à base de saule afin de prévenir l'érosion. **Attention! L'avis d'un spécialiste est requis pour stabiliser des rives à l'aide d'enrochement, de béton ou de bois;** maintenir l'état naturel de la rive ou du littoral sans utiliser de fertilisants ni de pesticides.

### **Les fonctions essentielles des rives et du littoral de votre plan d'eau**

Les rives et le littoral de votre plan d'eau jouent un rôle crucial pour la survie de vos lacs et de vos cours d'eau ainsi que pour l'équilibre de l'écosystème.



**1 Brise-vent naturel :** La végétation riveraine protège votre habitation des dommages causés par le vent. **2 Fonction paysagère :** La végétation riveraine est garante de la beauté naturelle des paysages et contribue à augmenter la valeur de votre propriété. **3 Régulateur du niveau de l'eau :** En retenant et en évaporant une partie des eaux de précipitations, la végétation de la rive contribue à diminuer les risques d'inondations. **4 Écran solaire :** L'ombre des arbres forme un écran qui empêche le réchauffement excessif de l'eau limitant ainsi le développement des algues. **5 Filtre contre la pollution :** La végétation retient une partie des engrais, des pesticides et des sédiments contenus dans les eaux de ruissellement, prévenant ainsi le vieillissement prématuré des plans d'eau. **6 Rempart contre l'érosion :** La végétation permet de stabiliser les rives, de diminuer l'ensablement des frayères et d'éviter les pertes de terrain. **7 Richesse biologique :** Les plans d'eau offrent habitat, nourriture et abri à la faune. Ils constituent un patrimoine précieux pour l'observation de la nature, la pêche et la chasse.

## **Avant d'intervenir, informez-vous de vos obligations**

Si vous envisagez de faire des travaux sur les rives ou le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau, il est important de vérifier auprès de votre municipalité quelles sont les dispositions des règlements d'urbanisme qui s'appliquent à votre propriété. D'autres lois ou règlements peuvent encadrer l'aménagement des plans d'eau et exiger d'autres autorisations, notamment la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, régie par la Société de la faune et des parcs du Québec. Assurez-vous d'avoir les autorisations nécessaires.

[Directions régionales du ministère](#)

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Téléphone : (418) 521-3830  
1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : (418) 646-5974

Courriel : [info@menv.gouv.qc.ca](mailto:info@menv.gouv.qc.ca)

Internet : [www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca)

## **Les installations septiques un investissement précieux !**

### **Par Claude Bélanger**

Vos installations septiques sont précieuses tant écologiquement que financièrement. De nouvelles normes environnementales ont en effet fait grimper considérablement les coûts, d'où l'importance de conserver vos installations actuelles.

#### **Description des installations**

Si votre installation septique a été bâtie selon les normes gouvernementales en vigueur depuis les années 80, elle est constituée de deux parties :

- la fosse septique ;
- l'élément épurateur ou champ d'épuration.

Grâce à ces deux éléments, tout se fait naturellement, simplement, à peu de frais sans consommation d'énergie, surveillance, pièces de rechange ou entretien autre que la vidange de la fosse. Si vous êtes propriétaire d'un puisard, sachez qu'il est illégal de vider un puisard.

#### **La fosse septique**

Pour être efficace, la fosse septique devrait avoir une capacité suffisante pour assurer une période de rétention minimale de 24 heures afin de permettre le dépôt des solides et évacuer des eaux claires et libres de matériaux en suspension à l'épurateur.

#### **L'élément épurateur**

Après avoir séjourné dans la fosse, l'eau s'écoule dans l'élément épurateur qui permet la diffusion dans le sol où les bactéries aérobies passent à l'attaque. Ces bactéries assimilent les éléments nutritifs et détruisent les bactéries nuisibles. L'épuration est terminée, les eaux épurées poursuivent leur route dans les profondeurs du sol et atteignent le niveau des eaux souterraines.

### **Que bouffent vos installations**

Vos installations septiques ne sont pas des poubelles. Notre municipalité moyennant une taxe se charge des déchets. Règle générale, tout ce qui ne se décompose pas facilement ne va pas dans l'installation septique. Donc, pas de mégots de cigarette, serviettes hygiéniques, tampons et déchets qui n'ont jamais eu leur place de toute façon dans un bol de toilette.

Pour éviter l'engorgement de votre fosse septique, installez un petit écriteau, bien en vue, près des toilettes, avec un message de circonstance pour toute la famille, la parenté et les invités. Vous allongerez la vie utile de votre installation et vous économiserez ainsi.

### **Les impacts d'une surcharge**

Même si vous utilisez correctement votre installation, elle risque de s'engorger et de perdre de son efficacité si vous la sollicitez trop fortement. Vous êtes propriétaire d'un chalet de 3 chambres à coucher, la charge maximale recommandée pour éviter la surcharge de votre installation septique est de 325 litres par 24 heures.

Par exemple, lors d'un week-end, la famille est au complet et le chalet est bondé d'invités qui ont passé la nuit. Il est 8h00 du matin et 5 personnes ont pris une douche [455 litres], les toilettes ont reçu 6 visiteurs [120 litres], la vaisselle de la veille se fait savonner dans le lave-vaisselle [41 litres] et l'évier de la cuisine coule à plein pour la préparation du petit déjeuner [environ 25 litres]. Un peu moins de 650 litres d'eaux usées évacuées d'un coup, le double de ce que l'installation septique peut accepter [325 litres] en 24 heures! Et ce qui n'arrange rien, ce n'est pas la première fois que vous surchargez votre installation septique.

Voilà votre champ d'épuration qui bloque et la fosse qui déborde... Bravo, vous êtes l'heureux gagnant (\$\$\$\$) d'une nouvelle installation !

### **Comment en contrôler l'utilisation**

D'abord, soyez au courant de la capacité de votre installation. Ensuite, estimez le débit de vos appareils raccordés au système. Installez des appareils qui consomment le moins de liquide possible.

- les toilettes modernes consomment 6 litres par utilisation alors que les vieilles en prennent jusqu'à 20 ;
- certaines toilettes ont deux débits d'évacuation : un faible à 3 litres et un élevé à 6 litres ;
- les douches modernes ont un débit limité, alors qu'un bain donne un sérieux coup ;
- certains lave-vaisselle sont très économes ;
- étaler l'utilisation des lave-vaisselle, lave-linge et douche sur 24 heures.

De plus, si vous avez un système de traitement d'eau potable (filtre, etc..) que vous devez purger régulièrement, évacuez ces eaux directement, et non dans la fosse septique.

La durée de votre système dépendra de son niveau d'utilisation et du soin que vous en prendrez.

### **La location de votre chalet**

Certains d'entre nous prêtons ou louons nos chalets. Nous devrions laisser des instructions précises quant à l'utilisation de l'eau. Lorsque nous louons, il pourrait être prudent d'inclure une clause de responsabilité du locataire quant à l'utilisation du système septique. Une nouvelle installation est très longue à rentabiliser...

### **Pour éviter de contaminer irréversiblement notre lac**

*Toutes les embarcations et accessoires inclus, doivent avoir été désinfectés avec du savon et de l'eau de javel avant leur mise en contact avec les lacs de la municipalité. La désinfection doit être pratiquée loin du lac.*

## L'assemblée générale

Date : le 26 juin 2005 au Centre éducatif et touristique des Laurentides  
Heure : 9h30, accueil et inscription des membres, café, jus et brioches seront disponibles  
10h00, ouverture de l'assemblée

### Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue et présentation des membres.
2. Ouverture de la réunion constatation du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès verbal de l'assemblée générale des membres du 27 juin 2004.
5. Rapport annuel des activités et des finances.
6. État du membership et cotisation annuelle.
7. Priorités, plan d'action et prévisions budgétaires 2005-2006.
8. Amendements à nos règlements.
9. Élections au Conseil général.
10. Consultation des membres sur actions concernant la santé du lac,
11. Recrutement de personnes-ressources.
12. Remises plaques reconnaissances 2004-05
13. Informations diverses
14. Varia....
15. Période de questions.
16. Fermeture de la réunion.

## Élections au conseil général

Vous croyez que c'est important d'avoir une association active, vous avez le goût de vous impliquer, demandez le formulaire de mise en candidature, il y a des postes à combler le 26 juin. Voici la section des règlements concernant le Conseil général.

### 1. Conseil général

#### 1.1 Mandat du Conseil général

Le Conseil général administre les affaires de l'Association en conformité avec sa mission et les décisions de l'assemblée générale des membres.

#### 1.2 Nombre de membres

Les affaires de l'association sont administrées par un Conseil général composé d'un nombre impair de membres d'un minimum de cinq (5) et pouvant atteindre onze (11) membres dont un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier ceux-ci sont élus par et parmi les membres du Conseil général.

#### 1.3 Élection et durée du mandat

Les membres du conseil général sont élus pour un mandat de deux (2) ans lors d'une assemblée générale. Tout membre sortant de charge est rééligible. Afin de s'assurer de la continuité de l'association, trois (3) à six (6) membres seront élus pour deux (2) ans et deux (2) à cinq (5) pour un (1) an, à la première élection et par la suite, les membres seront élus pour un mandat de deux (2) ans.

#### 1.4 Mise en candidature

Les mises en candidature signées d'au moins deux membres doivent être présentées au secrétaire au moins une semaine avant l'assemblée générale. S'il y a plus de candidats que de postes à combler et que tous les candidats maintiennent leur candidature, le secrétaire doit prévoir et préparer les documents pour que l'élection se déroule au cours de l'assemblée générale.

## Montcalm

Le Conseil municipal a voté une résolution acceptant de participer proportionnellement à la partie du lac située dans Montcalm pour l'étude du littoral qui se fera au cours de l'été. L'étude du littoral consistera en la mesure de l'envasement, l'identification et la quantité de plantes sur la partie du littoral. Nous avons comme objectif de travailler en concertation avec les deux municipalités, c'est un début encourageant.

Madame Hélène Hudon, conseillère et résidente du lac Earl, a assisté à la Journée du lac Caribou le 22 mai.  
**Bravo!**

Un dossier que nous aurons à travailler avec la municipalité de Montcalm au cours de l'année est l'érosion et les méthodes pour protéger les lacs.

Pour les propriétaires de **Montcalm** : votre conseillère est madame Élane Hudon  
Elle habite au lac Earl. Son numéro de téléphone est le (819) 326-5335  
Pour téléphoner à la municipalité sans frais : (866) 888-2836

## Saint-Faustin-Lac Carré

### **Le vote postal pour les villégiateurs à la condition d'être sur la liste électorale.**

Cet automne en novembre pour la première fois, toutes les municipalités du Québec seront en élection en même temps, le même jour. Il sera difficile pour plusieurs d'entre vous de vous déplacer pour voter dans votre lieu de résidence et à Saint-Faustin-Lac-Carré. Depuis quelques années, le RAL (regroupement des Associations de lacs de Saint-Faustin-Lac-Carré) fait des représentations au Conseil municipal pour offrir le vote postal, ce sera possible cette fois. Vous avez reçu avec votre compte de taxes un formulaire à compléter et à retourner à la municipalité. Si vous n'avez pas retourné le document, nous en aurons quelques-uns lors de l'assemblée générale le 26 juin.

### **RÉSOLUTION 3525-04-2005**

#### **APPROBATION DU PLAN D'ACTION DU CCE POUR L'ANNÉE 2005**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif sur l'environnement a soumis au conseil son plan d'action pour l'année 2005 conformément aux dispositions du règlement numéro 129-2004 créant ledit comité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan d'action a une incidence sur la planification des ressources humaines et financières du service des travaux publics, ce dernier a été étudié par le Comité des travaux publics à sa séance de travail du 22 mars 2005 et qu'une recommandation d'acceptation est transmise au conseil municipal;

Monsieur le conseiller René Rufer propose:

**D'APPROUVER** le plan d'action du comité consultatif sur l'environnement pour l'année 2005, dont copie est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante comme si elle y était au long relatée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



## PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT POUR 2005

1. Terminer les travaux de contrôle de l'érosion déjà planifiés en 2004 pour 7 sites autour des lacs Nantel (3 sites), de la Blanche (2 sites), Larin (1site) et Caribou (1site). Ces travaux visent essentiellement la construction de petites digues dans les fossés et l'empierrement de têtes de ponceaux afin de stopper le déversement de sédiments dans les lacs. De plus, conformément à l'obtention d'un certificat d'autorisation (CA), la municipalité procèdera au dragage de l'embouchure du ruisseau qui se déverse dans l'étang « Air Ville ».
2. Entreprendre la 2<sup>e</sup> phase des études d'eutrophisation pour les lacs inscrits en 2005 au plan quinquennal, soit les lacs Colibri, Solitude, **Caribou** et Carré. Cette 2<sup>e</sup> phase des études d'eutrophisation établit certaines caractéristiques du littoral (partie du lac dont le fond est rejoint par la lumière) en mesurant l'épaisseur des sédiments (la vase) et en inventoriant la quantité et la nature des plantes aquatiques.
3. Pour les lacs Ovale, du Raquetteur, Nantel et Rougeaud, qui ont fait l'objet de la 2<sup>e</sup> phase des études d'eutrophisation en 2004, inspecter toutes les installations septiques selon une procédure prédéterminée, inventorier tous les sites d'érosion à proximité du lac et réaliser les travaux nécessaires au contrôle de cette érosion sur les terrains municipaux. En 2006, ces actions seront prévues pour les lacs dont l'étude du littoral aura été réalisée en 2005 (voir la liste au sujet précédent).
4. Réviser le programme de soutien au reboisement des rives privées et poursuivre le reboisement des rives publiques (les lacs Larin et Nantel sont ciblés en 2005).
5. Compléter l'inventaire des installations septiques à l'échelle du territoire municipal et appliquer intégralement le règlement relatif au contrôle de la vidange des fosses septiques par l'émission systématique d'avis aux propriétaires qui négligent de produire les factures aux 2 ans ou aux 4 ans selon le cas.
6. Achever et diffuser un Guide pratique sur les méthodes de contrôle de l'érosion. Ce guide qui devrait faire partie intégrante de la réglementation sur la construction des routes et des fossés, est destiné aux entrepreneurs, au personnel du Service de la voirie et aux propriétaires aux prises avec des situations d'érosion du sol. Une formation sur ces méthodes sera dispensée aux employés du Service de la voirie.
7. Élaborer et recommander au Conseil un projet de règlement omnibus à caractère environnemental afin d'améliorer la protection des plans d'eau et des cours d'eau, particulièrement dans le secteur riverain : restrictions d'usages (mini-golf, ciné-parc, pépinière, serre commerciale, etc.); coupes forestières; quais; profondeur et largeur des lots; etc.

### **Retour sur le règlement sur les nuisances, c'est le même à Montcalm et à Saint-Faustin-Lac-Carré.**

La saison estivale commence. Enfin, on peut jouer dehors, on est au lac pour ça. Seulement, on a pas tous les mêmes goûts, alors pensons aux autres : la musique qui résonne à tout vent, les feux d'artifices tard, les engins motorisés de tout acabit, les chants et cris des « parties » qui n'en finissent plus de finir, les aboiements ou hurlements des chiens. Tout en s'amusant, il faut respecter les règlements et pour ça, il faut les connaître, c'est la raison pour laquelle nous revenons sur le sujet, d'autant plus que ça risque de devenir une raison de conflit entre voisins, ce qui empêche de profiter pleinement de la vie au lac.

L'an passé, bien des propriétaires se sont plaints « sous le couvert », du manque de civisme de certains villégiateurs. Il n'y a plus de raison pour que quiconque ait à subir de nouveau ces agressions qui perturbent l'essence même d'un milieu de villégiature comme le Lac Caribou. **Nous venons à la campagne pour avoir la paix; la réglementation nous donne maintenant les moyens de faire entendre raison aux agresseurs. À nous d'en exiger l'application.**

Nous vous invitons à prendre connaissance du Règlement 127-2004 (Règlement concernant les nuisances) sur le site Internet de l'APELC prochainement ou à votre municipalité. Pour votre information, voici quelques articles ou portions d'articles qui vous éclaireront sur vos droits, mais également sur vos devoirs.

## **Bruit – Général (article 2)**

Le fait de faire, de provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit, du bruit susceptible de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être des citoyens, ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage, constitue une nuisance et est prohibé.

## **Spectacle – Musique (article 4)**

Nul ne doit utiliser ou laisser utiliser un haut-parleur ou appareil amplificateur à l'extérieur d'un édifice. Nul ne peut émettre ou permettre que ne soit émis ou laisser émettre un bruit ou une musique en tout temps, de façon à ce qu'il soit entendu à une distance de cinquante pieds ou plus, de la limite du terrain sur lequel l'activité génératrice du son est située.

## **Lumière (article 8)**

Constitue une nuisance et est prohibé, le fait de projeter une lumière directe en dehors du terrain d'où elle provient, si celle-ci est susceptible de causer un danger pour le public ou un inconvénient aux citoyens.

## **Aboiements (article 10)**

Tout aboiement ou hurlement de chiens, susceptible de troubler la paix et le repos de toute personne dans la municipalité, constitue une nuisance et est prohibé.

## **Dispositions pénales (article 31)**

Quiconque contrevient à l'une quelconque des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique, et de 200\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale; d'une amende minimum de 200\$ pour une récidive à l'intérieur d'un délai de deux ans, si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimum de 400\$ pour une récidive à l'intérieur d'un délai de deux ans, si le contrevenant est une personne morale. L'amende maximale qui peut être imposée est de 1,000\$ pour une infraction, personne physique, 2,000\$ personne morale; récidive à l'intérieur d'un délai de deux ans : maximale de 2,000\$ personne physique et 4,000\$ personne morale. Dans tous les cas, les frais de poursuite sont en sus.

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et des pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

## **En conclusion**

Nous avons maintenant les outils pour assurer le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie dans notre milieu. La possession d'un petit lopin de terre ne confère à personne le pouvoir d'en jouir au détriment d'autrui. Il incombe à tous les résidents de créer un environnement qui contribue à la tranquillité, le confort et le repos de ses voisins.

Veuillez rappeler à vos locataires – pour ceux qui font la location de leur habitation – que ces règles s'appliquent également à eux.

**Note** Pour toute plainte relative au règlement 127, vous devez contacter la police provinciale ou l'inspecteur de votre municipalité.

Pour les propriétaires de **Saint-Faustin- Lac-Carré** : notre conseiller est monsieur Marcel Chalifoux qui habite sur le Chemin des lacs

(819) 326-3066, résidence et (819) 425-1772 , cellulaire

Pour appeler à la municipalité sans frais : 326-0407

Par courriel : [dirgen@citenet.net](mailto:dirgen@citenet.net)

L'adresse du site Internet est : <http://www.municipalite.stfaustin.qc.ca/>

## **Bateaux**

Les deux municipalités ont voté des résolutions suite au résultat des consultations de 73% des propriétaires en faveur de l'interdiction. Le ministère des Affaires municipales a reconnu la légitimité de la consultation et a transmis la demande à Transports Canada. On nous a confirmé que notre dossier est complet et que le processus administratif est en cours.



Nous avons installé des panneaux avec le message suivant :

Les riverains ont voté l'interdiction des bateaux à propulsion mécanique, merci de respecter cette décision et notre environnement.

**Merci aux propriétaires des terrains, Jocelyn Desjardins et Louise Legault, qui nous ont permis d'installer ces pancartes.**

## **Projet l'histoire du lac**

Nous avons la chance d'avoir un historien parmi nos membres, soit Claude Trudel qui a accepté de nous aider et nous conseiller pour écrire l'histoire du lac Caribou de façon structurée et intéressante. Il a déjà fait beaucoup de travail, je vous avoue que c'est très intéressant. Nous aurons besoin de l'aide de certains d'entre-vous. Si ceci suscite votre intérêt à participer à la réalisation de ce projet, dites nous le.

## **Adhésion et cotisation des membres**

La cotisation annuelle des membres de l'Association est payable au printemps. La carte du RAL (Regroupement des associations de lacs) que nous vous remettons vous donne droit à des réductions sur présentation de la carte chez :

Audet BMR de Saint-Faustin –10%, il faut présenter la carte avant la facturation.

Levert Paysagiste de Lac-Carré –10% sur certains produits

Club de Golf Des Ruisseaux sur la 117 à Saint-Faustin –10%

Club de golf Mountain Acres –10%

Motel Le Saint-Faustin, si vous avez des visiteurs qui veulent coucher dans les environs, une réduction de minimum 5% et 10% ou plus en basse saison.

**Devenir membre pour contribuer aux efforts pour la protection de  
l'environnement du lac et avoir mon mot à dire**

Vous n'êtes pas encore membre ou vous avez oublié de payer votre cotisation 2004-2005, il n'est jamais trop tard pour faire votre petite part, pour 25\$ et un coup de fil, ou un courriel ou un détour de quelques minutes et le tour est joué. # tél. (819) 324-2304

Courriel : [diane.lachaine@sympatico.ca](mailto:diane.lachaine@sympatico.ca) ou passez chez un des membres du Conseil général près de chez vous.

**Les bonnes adresses à consulter :**

[www.apelc.net](http://www.apelc.net) association pour la protection de l'environnement du lac Caribou

[www.municipalite.stfaustin.qc.ca](http://www.municipalite.stfaustin.qc.ca)

[www.pepiniererustique.com/plantes-sous-bois](http://www.pepiniererustique.com/plantes-sous-bois)

[www.rappel.qc.ca](http://www.rappel.qc.ca) regroupement des associations

[www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca) ministère dév. Durable environnement et parcs

[www.ral-sflc.org](http://www.ral-sflc.org) regroupement des associations de lacs de Saint-Faustin-Lac-Carré

[www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/depliant/parasites\\_anomalies\\_poisson](http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/depliant/parasites_anomalies_poisson)

[www.fapel.org](http://www.fapel.org) Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs

[www.crelaurentides.org](http://www.crelaurentides.org) Conseil régional en environnement des Laurentides

**Liste des membres d'APELC 2004-2005**

- |  |   |  |
|--|---|--|
| 1. Jeanine Allen Léonard,                        | 25. Jean-Pierre Dumaine                   | 53. Percy Mayers                               |
| 2. Eie Arshoun,                                  | 26. Lucille et Laurette Dumas             | 54. Marguerite McDonough                       |
| 3. Louis Barot et Marcelle Aveline               | 27. Anne Durand                           | 55. Françoise McDonough Trudel                 |
| 4. Michel Bazinet                                | 28. Chantal Doré                          | 56. Eve Montpetit                              |
| 5. Micheline Bazinet                             | 29. Gregory P. et Diana Fazzari           | 57. France Morin Lemoine                       |
| 6. Claude Bélanger et Catherine St-Jacques       | 30. Saverio Fazzari                       | 58. René Patenaude                             |
| 7. Fernande Béliveau Sharp                       | 31. André Gaudette                        | 59. Gérald Plante et Carmel Depont             |
| 8. Pierre Benoît et Marguerite Pronovost         | 32. Mario et Ginette Gauvin               | 60. Garry Plaxton et Louise Charlebois         |
| 9. Gaétan Bourdeau                               | 33. Isabelle Germain                      | 61. Michel Pilon et Diane Castonguay           |
| 10. Claire et Émile Brault rep.Louise            | 34. Francine Gervais et Daniel Gervais    | 62. François Pruneau et Sylvie Dandurand       |
| 11. Jean-Louis Chalifour                         | 35. André Gonneville                      | 63. Marc Quido                                 |
| 12. Sylvain Chalifoux et Nathalie Lindsay        | 36. Dominique Grenier et Louise Thiffault | 64. Daniel Robert et Diane Roy                 |
| 13. Jean-Pierre Charette et Claire Côté          | 37. Lise Gosselin et Pierre Auger         | 65. Alain Roy                                  |
| 14. Pierre Couillard et France Blanchette        | 38. Louis Gosselin                        | 66. Steve Schechter                            |
| 15. Lucie Côté                                   | 39. Nicole Laberge et André Hallal        | 67. Marc-André Soublière et Ginette Constantin |
| 16. Lynn Curtis et Terry Blamey                  | 40. Michel Lacasse et Louise Bourassa-    | 68. Richard Tees et Hélène Mineau              |
| 17. Eric Cypihot                                 | 41. Diane Lachaine                        | 69. André Trudel                               |
| 18. Sylvia Dekyndt                               | 42. Claude Lafrance                       | 70. Claude Trudel                              |
| 19. Guy Desjardins                               | 43. Gisèle D. Laviolette                  | 71. Gilles Trudel                              |
| 20. Jocelyn Desjardins                           | 44. Sylvie Laviolette et Michel Vézina    | 72. Jean Trudel et Margot Vaillancourt         |
| 21. Martine Desjardins                           | 45. Benoît Leblanc et Pascale Lanthier    | 73. Gilles Toupin et Marie Quessy              |
| 22. Paul Desjardins et Suzanne Cournoyer         | 46. Legault Armand                        | 74. Serge Toupin et Manon Bastien              |
| 23. Pierre Des Marais II et Ghislaine Lefrançois | 47. Jean Lemoine                          | 75. Vézina Michel Ch. Wilfrid                  |
| 24. Michel Dionne et Nancy Desjardins            | 48. Michel Lemoine                        | 76. Henry Winikoff et Caitlin Devlin           |
|  | 49. Harvey Levenson                       |  |
|  | 50. Alain Leroux et Sophie Dubé           |  |
|  | 51. Denis Mayers et Nicole Legault        |  |
|  | 52. Gerry Mayers                          |  |

juin 2005